

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## de la commune de COLONZELLE

Séance du 18 juin 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit juin à 19 h , le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc ROUSTAN, Maire.

Présents :

MM. Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN,  
Mmes Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame LAUBEPIN a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice ..... 11  
Présents ..... 10  
Votants..... 10

Date de la convocation :

12/06/2009

**OBJET : Tarifs EAU / ASSAINISSEMENT au 01/07/2009**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs Eau et Assainissement.

Le Conseil municipal délibère et décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, les tarifs de la façon suivante :

Eau :

- Abonnement annuel.....88,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé .....0,84 €
- Droit de branchement au réseau .....565,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) .....1 130,00 €

Assainissement :

- Abonnement annuel.....72,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé .....0,44 €
- Droit de branchement au réseau .....1 050,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) .....2 100,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

Acte rendu exécutoire  
vu son dépôt en sous-  
préfecture  
le

Colonzelle, le 19 juin 2009

Le Maire,

Marc ROUSTAN.